

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Impôt sur le revenu - Qui est imposable ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Impôt sur le revenu - Qui est imposable ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F357/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F357/abonnement))

Impôt sur le revenu - Qui est imposable ?

Vérfié le 01 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Votre domicile fiscal et la composition de votre foyer fiscal permettent de déterminer votre imposition sur le revenu.

Les règles diffèrent selon que votre domicile fiscal est situé en France ou à l'étranger.

En France

Si vous êtes domicilié en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F62>), vous êtes imposable sur l'ensemble de vos revenus.

L'imposition concerne tous vos revenus, qu'ils soient de source française ou étrangère.

Toutefois, une convention internationale (<https://www.impots.gouv.fr/portail/les-conventions-internationales>) (c'est-à-dire conclue par la France avec un autre pays) peut prévoir des règles fiscales différentes.

L'imposition s'applique à l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal.

Cela signifie que les revenus et les charges de tous les membres de votre foyer fiscal sont pris en compte pour établir une imposition unique à votre nom.

À savoir

Si vous êtes né(e) entre 2000 et 2002, vous devez remplir personnellement une déclaration de revenus. Toutefois, vous pouvez renoncer à être imposé personnellement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F369>) et demander à être rattaché au foyer fiscal de vos parents.

À l'étranger

Si vous avez votre domicile fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F62>) à l'étranger, vous êtes imposable si vous disposez de revenus de source française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31442>) .

Toutefois, une convention internationale (<https://www.impots.gouv.fr/portail/les-conventions-internationales>) (c'est-à-dire conclue par la France avec un autre pays) peut prévoir des règles fiscales différentes.

L'imposition s'applique à l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal.

Cela signifie que les revenus et les charges de tous les membres de votre foyer fiscal sont pris en compte pour établir une imposition unique à votre nom.

Textes de loi et références

Code général des impôts : articles 4A à 8 quinquies

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006179569/>)
Personnes imposables

Code général des impôts : articles 10 à 11

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006179570/>)
Lieu d'imposition

Bofip-Impôts n°BOI-IR-CHAMP-10 relatif aux personnes imposables et domicile fiscal (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1911->

- PGP.html)

Bofip-Impôts n°BOI-IR-CHAMP-30 relatif aux personnes exonérées de l'impôt sur le revenu (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1931->

- PGP.html)

Bofip-Impôts n°BOI-ANNX-000306 relatif à la liste des conventions fiscales conclues par la France (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2509->

- PGP.html)

Services en ligne et formulaires

Impôts : accéder à votre espace Particulier ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R3120](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120))
Service en ligne

Déclaration 2022 en ligne des revenus de 2021([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R1280](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280))
Service en ligne

Déclaration des revenus (papier) ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R1281](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281))
Formulaire

Simulateur de calcul pour 2022 : impôt sur les revenus de 2021([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R2740](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740))
Simulateur

- Déclaration "Exit tax" (suivi allégé de l'imposition) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55335>)
Formulaire

Questions ? Réponses !

Comment déterminer son domicile fiscal ? ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F62)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F62](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F62))

Quel est le barème de l'impôt sur le revenu ? ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1419)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F1419](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1419))

Voir aussi

Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N247)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/N247](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N247))
Service-Public.fr

Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19785)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/N19785](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19785))
Service-Public.fr

Impôt sur le revenu - Déclaration de revenus annuelle([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F358)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F358](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F358))
Service-Public.fr

Brochure pratique 2022 - Déclaration des revenus de 2021

- (https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2022/accueil.htm)
Ministère chargé des finances

Impôt sur le revenu : dépliants d'information

- (<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/11603>)
Ministère chargé des finances

Conventions fiscales signées par la France ([https://www.impots.gouv.fr/portail/les-conventions-](https://www.impots.gouv.fr/portail/les-conventions-internationales)

- internationales)

Ministère chargé des finances